

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	31
Nbre de membres présents :	25
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille vingt-deux, le 14 mars à 18 heures,

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire, dûment convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Madame HERAUD, Présidente à la salle des fêtes Kléber Marsaud à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 07/03/2022

Présents : Mmes HERAUD – CHASSELOUP - DJERAD – DUBOURDIEU - PAYEN - SAUNIER.

MM. BAILAN - BERTHON – BROQUAIRE – CARITAN – CAVALEIRO - CORONAS – GANDRE - JOUBERT – LABRIEUX - LAISNE - MAURIN – OVIDE - POTY – RAYMOND - RIGAL - RIVEAU - SOULIGNAC – TERRANCLE - VERRAT

Assistait également à la réunion en tant que suppléants sans voix délibérative.

M. BOINARD Stéphane représentant la commune de Pleine Selve.

Pouvoirs : MME LOUIS DIT TRIEAU A M. CARITAN

M. VILLAR A MME PAYEN

M. RENOU A M. GANDRE

Secrétaire de Séance : Marie-France DJERAD

Objet : Fête de l'Asperge du Blayais 2022- Validation du Budget Prévisionnel et fixation des tarifs 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Communauté de communes de l'Estuaire organise comme chaque année, la Fête de l'Asperge du Blayais. La manifestation se déroulera les **30 avril et 1^{er} mai 2022** sur la commune d'Étauliers. Ce sera la 21^{ème} édition, annulée en 2020 au vu du contexte sanitaire.

Considérant la nécessité de valider l'ensemble des prestations inhérente à l'organisation de la fête,

- I. **Budget prévisionnel global** (hors frais de personnel)

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

1.1 Les dépenses

BUDGET PREVISIONNEL AU 04/03/2022		
FETE DE L'ASPERGE DU BLAYAIS 2022		
DEPENSES		
OBJET	TTC €	HT €
1. COMMUNICATION		
S-TOTAL Graphisme + Impression + Photo	11 522,60 €	9 650,50 €
S-TOTAL WEB +VIDEO	4 579,20 €	3 816,00 €
S-TOTAL Médias	6 666,41 €	8 062,01 €
S-TOTAL COMMUNICATION	22 768,21 €	21 528,51 €
2. LOGISTIQUE EQUIPEMENT FOURNITURES		
S-TOTAL LOGISTIQUE EQUIPEMENT FOURNITURES	19 294,22 €	17 165,33 €
3. ANIMATIONS		
S-TOTAL ANIMATIONS	18 692,65 €	17 417,32 €
4. TECHNIQUE		
S-TOTAL TECHNIQUE	49 249,19 €	40 797,35 €
TOTAL dépenses (sans frais de personnel)	110 004,27 €	96 908,51 €

Pour mémoire, en 2019 le budget global (hors frais agent) était de 120 595€ TTC, et de 102 464€ TTC en 2018.

L'année 2022 est une année particulière tant l'ensemble des prestations subit une hausse liée à l'inflation et à la crise sanitaire.

Il est à noter également que le dimanche 1^{er} mai est un jour férié qui engage des frais de main d'œuvre importants de la part des prestataires de restauration et de la technique.

Ce budget global se décompose en 4 grands ensembles :

- **La communication** : qui inclut les supports de communication à produire (magazine, affiches, bâches etc.), les encarts publicitaires dans la presse, la captation vidéo de la salle des fêtes etc.

→ **En baisse de 35% par rapport à 2019 pour diminuer les coûts**

- **La Logistique, les équipements et fournitures** : qui inclut les dépenses liées aux démonstrations de chef, les repas des agents et technique, les divers frais d'entretien, de traitement des déchets, de locations diverses de verres et écocup etc.

→ **En hausse de 20% par rapport à 2019**

- **Les Animations** : qui incluent les déambulations, concerts, animations théâtrales, le maquillage et le village enfant, et les frais afférents.

→ **En baisse d'environ 10% par rapport à 2019**

- **La Technique** : qui inclut l'électricité de l'ensemble du site, la sonorisation, la grande scène, les locations de chapiteaux, fauchage de parking, sécurité du site et protection civile

→ **A valeur équivalente par rapport à 2019.**

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

2.1 Les recettes prévisionnelles

A ce jour, les recettes estimatives sont :

- **Les stands des exposants : 12 320€ TTC** (13 198€ TTC en 2019)
- **Les partenaires institutionnels : 13 450€ TTC** (13 050€ TTC en 2019)
- **Les partenaires privés : 12 680€ TTC** (18 145€ TTC en 2019)

Un total de recette prévisionnel temporaire de 38 450€ TTC

II. Tarifs de vente des PASS (par la régie de recettes de la FAB).

Compte tenu de l'absence d'édition depuis 2019, du coût de la vie en constante augmentation et des conséquences de la crise sanitaire que nous subissons, il est à noter que le prix de la prestation traiteur s'avère supérieur aux années précédentes.

2.1 Le PASS Apéro :

Le prix du PASS Apéro vendu par le traiteur est de 6€ TTC, nous proposons ainsi une vente du **ticket public à 7€ TTC (prix identique à 2019)**

Cela comprend :

- Une assiette de 4 amuses-bouches à base d'asperge
- Une dégustation de vins (4cl pas PASS et par stand) auprès de viticulteurs partenaires.
- En cadeau : un verre gravé.

2.2 Le PASS Menu :

Le prix du PASS Menu vendu par le traiteur est de 15€ TTC, nous proposons ainsi une vente du **ticket public à 16€ TTC (prix 1€ plus élevé que 2019)**

Cela comprend :

- Une entrée
- Un plat
- Un dessert

La vaisselle et les couverts sont fournis par le traiteur

Le menu traiteur est proposé par la Maison Greg Bernard.

3.1 Le PASS Omelette :

Le prix du PASS Omelette est proposé au **prix public de 4€ TTC.**

Cela comprend :

- Une part d'omelette géante aux asperges

La vaisselle et les couverts compostables sont fournis par la CCE.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le budget prévisionnel global de l'évènement pour son édition 2022 arrêté au 04/03/2022 (hors frais de personnel).**
- **De valider les tarifs de vente des PASS Apéro, PASS Menu et PASS Omelette en vente sur l'évènement.**
- **D'autoriser la Présidente à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et signer tout acte afférent.**

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, le 14 mars 2022



La Présidente, Lydia HERAUD

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.